



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 74
- présents suppléants : 3
- procurations : 5
- votants : 82
- suffrages exprimés : 82
- abstentions : 0

DELIBERATION n° 2026/048

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Mathieu CONSTANZA, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Philippe SOLANS, Karine MEDOUS, Frédérique BERNIGOLE, Francis ESCUDE, William COCHET, Viviane BARBAZAN, Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Pierre DUBARRY, Véronique CABANAC, Jean-Philippe PEREZ suppléant de Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU suppléant de Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISITTO suppléant de Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christine MAS, Christophe CAILLEAUX, Pierre DE MACEDO, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Bernard PLANO, Aurélie RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Yves PÉRÉ, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Isabelle FOUQUET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Didier FAVARO

**Titulaires ayant donné procuration :** Maryvonne HEGUY à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Mathilde LACRAMPE à Philippe LACOSTE et Robert MONZANI à Aurélie RABEJAC

**Absents excusés :** 0

**Objet :** Élection du Président

En vertu de l'article 5211-9 du CGCT, Monsieur Bernard PLANO, doyen d'âge de l'assemblée, a pris la présidence pour procéder à l'élection du Président.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, monsieur Bernard PLANO a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260410-2026-048-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Monsieur Alain PIASER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Président rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné trois assesseurs :

- Madame Malika MARKIEWICZ
- Monsieur Ludovic PONTICO
- Monsieur Bruno FOURCADE

Monsieur le Président fait appel des candidatures.

**Sont candidats :**

**1. Bernard PLANO**

**2. Laurent LAGES**

**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 82
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 82
- f. Majorité absolue : 42

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAGES Laurent	48	Quarante huit
PLANO Bernard	34	Trente quatre

**Vu** les résultats du scrutin,

**Vu** le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260410-2026-048-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

À la majorité des votes exprimés,

**DECIDE**

**De proclamer Monsieur Laurent LAGES Président et le déclare immédiatement installé.**

Le Président  
Laurent LAGES



La secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 15 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260410-2026-048-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.